

Image not found or type unknown



REMISE EN ETAT SUITE DCD DU PROPRIETAIRE

Par **kchitel**, le **30/11/2012** à **09:23**

Bonjour,

Mon papa est dcd en 2009 et ma maman dcd en 2012 donc je viens de mettre en vente leur maison et une voisine me demande de remettre une cloture à la place d'un portail que mon papa avait fait. Elle a fourni un papier où mon papa s'engageait à la remise en état d'origine à savoir la cloture à son départ j'aimerais savoir si je suis dans l'obligation de fermer le passage avec une cloture à la place du portail sachant que ce papier date de 30 ans et que mon papa est dcd en 2009

Je vous remercie

cdt